



AUDIT EXPERTISE COMPTABILITE

GROUPE SOFINOR

M DARIEL - G FATOUT - C GACHET - C HAMEL - S HOUTTEVILLE - N HUE - M LETELLIER - A MABIRE - L MAHIER - KROULLE
Experts Comptables - Commissaires Aux Comptes

SARL AUDIT CONSEILS FINANCES

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10 000 Euros

Siège Social :

**2 rue de la République
76200 DIEPPE**

SOFINOR ROUEN

SNA Société Normande d'Audit SAS
375 contre-allée route de Neufchâtel, 76230 ISNEAUVILLE
SAS au capital de 400 000€ - RCS ROUEN 349 374 702 - N° TVA FR27 349 374 702 - APE 69.20Z
Société d'Expertise Comptable, Commissaire aux Comptes
Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,
rattachée à la CRCC de ROUEN
Téléphone : 02.35.59.89.30 – Mail : rouen@cabinet-sna.fr

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société Audit Conseils Finances, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée.

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 19 septembre 2025, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels ont été arrêtés au 30 septembre 2025 faisant ressortir les éléments suivants :
 - Un chiffre d'affaires de 318 K€ et un résultat d'exploitation de 50 K€
 - Des titres de participations pour 347 K€ et des créances clients pour une valeur nette de 109 K€
 - Des capitaux propres de 167 K€
- Une situation comptable a été établie au 31 août 2025 :
 - Un chiffre d'affaires de 238 K€ et un résultat de 14 K€
 - Les titres de participations figurent toujours à l'actif du bilan pour 347 K€
 - Il ne ressort pas dans la situation établie au 31 août 2025 d'évènement susceptible d'avoir un impact sur les états financiers.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

La valeur des biens composant l'actif social n'appelle aucune observation de notre part.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

À Isneauville, le 25 Septembre 2025

Le Commissaire à la transformation
SOCIETE NORMANDE D'AUDIT



Christophe Gachet